



Evolution des tarifs dans un contrat de un an renouvelable

Par **Denis31**, le **26/06/2009** à **16:33**

Bonjour,

Je suis en train de négocier un contrat avec une société (privé) étant moi même entreprise individuelle. Il s'agit d'un contrat de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Je souhaite mettre un paragraphe concernant l'évolution des tarifs d'une année sur l'autre (indexée sur les prix à la consommation).

Cette société rétorque qu'elle ne peut mettre une évolution tarifaire pour un contrat de un an renouvelable.

Y a t-il une règle interdisant de mettre une évolution tarifaire annuelle pour ce type de contrat?

Merci par avance de votre aide